

Choisir ensemble, décider mieux



19,4%

C'est le nombre total de bénévoles en Belgique, soit 1.800.000 personnes au sein de la population âgée de 15 ans et plus.

Notre diagnostic

La législature qui s'achève a officiellement mis « les questions communautaires au frigo ». En réalité, beaucoup de dossiers (survol de Bruxelles, numéros INAMI, protection civile) ont pâti d'une approche communautaire et souffert de la position minoritaire des francophones au sein du gouvernement fédéral.

Dans le même temps, le dialogue social, la concertation et la participation sont restés largement en panne. Après 6 réformes de l'État essentiellement

consacrées à des transferts de compétences, le cdH appelle à ce que toutes les énergies soient concentrées sur la simplification, l'efficacité et le rapprochement des décisions publiques.

D'autant que l'envie de participer au changement est partagée par un très grand nombre de citoyens. 1 Belge sur 5 est engagé dans une action bénévole. Chaque jour, des entreprises sont créées pour apporter des solutions nouvelles. La création de coopératives ou d'ASBL reste importante : monnaies locales, groupement d'achat, promotion d'une alimentation saine, défense de l'environnement, etc. Bref, un nombre important de Belges s'impliquent dans une action politique, au sens le plus noble du terme puisqu'il s'agit d'agir sur le réel pour le rendre meilleur.

Cette force d'initiative se traduit naturellement dans une volonté sans cesse croissante de prendre part aux choix publics et collectifs, de participer directement au fonctionnement des institutions démocratiques. Ainsi s'explique le succès des budgets participatifs et des consultations de toutes sortes. Les expériences réussies réalisées au sein du Parlement de Wallonie à l'initiative du cdH, pour prendre en considération les avis citoyens ou organiser des panels citoyens, le démontrent également, de même que les séances explicatives des budgets communaux, qui rencontrent un réel intérêt de la part de la population.

Cet essor d'une nouvelle démocratie est encore précaire. Les progrès à accomplir sont considérables ; les écueils aussi : émocratie, fake news, etc. Le renouveau démocratique appelle à la fois vigilance et créativité.

Le citoyen – le contribuable – demande aussi que l'État, les « pouvoirs publics », fasse preuve d'efficacité, de vision stratégique et de courage politique. Autrement, la confiance envers l'action publique ne peut que s'éroder. La mise en place de mécanismes de transparence et de bonne gouvernance dans certaines institutions du pays, en matière de rémunération ou d'action publique, fut un premier pas dans cette direction.

Le citoyen demande enfin à pouvoir exercer son droit le plus fondamental, voter, en dehors de toute considération partisane qui lui serait extérieure. Il est dès lors nécessaire de renforcer encore davantage le poids du vote de l'électeur.



C'est aujourd'hui qu'il faut donner une nouvelle force d'impulsion à la démocratie représentative et participative !

Notre vision



Une démocratie citoyenne, vive et efficace

Après une législature marquée, sur le plan institutionnel, par la mise en œuvre d'une sixième grande réforme de l'État, le cdH souhaite que la prochaine législature soit placée sous le signe de l'efficacité et du renouveau démocratique.

Entre les différents niveaux de pouvoirs comme au sein de chacun d'eux, l'aménagement des compétences et le fonctionnement des institutions doivent servir la population.

Le fonctionnement des institutions issues des réformes de l'État successives se révèle parfois inefficace. Le cdH souhaite, cependant, qu'une énergie considérable soit à nouveau consacrée à remodeler les institutions. Nous souhaitons qu'une stabilité institutionnelle soit respectée. Nous devons en effet consacrer toute notre attention à définir collectivement des objectifs clairs dans les différents domaines (climat, mobilité, énergie, santé). Les différentes entités doivent alors, chacun dans leur domaine de responsabilité, veiller à la poursuite pleine et entière de ces objectifs.

Le fédéralisme est exigeant ; il requiert un dialogue constructif permanent entre les représentants des différentes parties du pays. Néanmoins, il reste la forme d'organisation institutionnelle que le cdH souhaite pour la Belgique. La coopération dans la diversité.

Le cdH s'oppose à la fin de l'État belge et à l'avènement du confédéralisme.



Contre la fragmentation du pays, nous voulons donner droit à l'émergence des multiples initiatives citoyennes, associatives, entrepreneuriales qui portent les réponses aux défis de notre temps.

Le lien entre le politique et les citoyens ne se limite pas, en effet, à l'acte de voter : la participation se décline en un large éventail de possibilités de s'engager, de prendre la parole, de participer au débat, de prendre part à la prise de décision politique.

Chacun doit pouvoir être en mesure de participer au projet de société.

L'engagement associatif est une manière privilégiée de participer, proche, directe, concrète. L'État ne doit se substituer au monde associatif et à l'initiative privée que lorsque l'intérêt général le requiert, lorsque sa plus-value est démontrée ou que l'utilité publique l'exige. C'est le principe de subsidiarité que défend le cdH.

De la même manière, nous voulons impliquer le citoyen dans la prise de décision. Une citoyenneté de coopération, de débats publics, d'informations actives et d'implications se développe, le cdH la soutient et veut l'amplifier.

Le fonctionnement des assemblées parlementaires doit changer : et s'ouvrir à tous les citoyens. Les expériences de démocraties participatives menées au Parlement de Wallonie (visites d'écoliers ; dépôts d'avis citoyens sur les textes en phase d'être adoptés ; possibilité de pétition avec débat obligatoire ; co-rédaction de textes de lois avec les députés ; mises en place de panels citoyens de qualité ; mise en place de consultations populaires) doivent être étendues aux autres parlements.

La confiance du citoyen dans les institutions démocratiques doit être totale, la bonne gouvernance et la transparence doivent être la règle. À différents niveaux de pouvoirs, de nouvelles règles de gouvernance (cadastre des mandats, cadastre des subsides, etc.) ont été mises en place. Le cdH souhaite que tous les niveaux de pouvoir s'alignent sur les meilleures normes en vigueur. L'identification claire et rapide des mandats publics doit, par exemple, pouvoir s'étendre au reste du pays.

Au-delà de la simple transparence, l'acte de voter doit aussi pouvoir s'exprimer d'une manière totalement indépendante et refléter réellement le choix de l'électeur. La voix de préférence accordée à un candidat doit être la seule à compter, les mécanismes corrigeant le choix de l'électeur (tels la suppléance et l'effet dévolutif de la case de tête) doivent être supprimés. Les personnes handicapées et âgées doivent pouvoir être en mesure d'exercer seules le droit de vote, hors de l'influence d'autrui et dans le plus pur respect du droit fondamental accordé à chacun de voter librement, facilement et secrètement.



Au cdH, nous continuerons d'impliquer les citoyens dans la prise de décision, ceci est gage de participation citoyenne dans la prise de décision publique, mais aussi d'efficacité de l'action publique.

Nos priorités

Parce que l'Etat ne doit agir que si le monde associatif ou le secteur privé n'agit pas déjà réellement de manière satisfaisante, le cdH mettra toujours en avant la primauté de l'action citoyenne. Nous voulons des services publics solides au service de l'action des citoyens et des entreprises, des associations.

Parce que l'État, lorsqu'il agit, doit pouvoir faire comprendre son action à tous, le cdH mettra en place une plus grande transparence de la décision publique et fera en sorte que la prise de décision intègre le citoyen.

Parce que le citoyen est en droit de réclamer des institutions exemplaires, nous exigeons de chaque mandataire une parfaite moralité dans l'exercice de ses fonctions. L'éthique est la première exigence à l'égard des responsables politiques. Ce comportement exemplaire sera notamment assuré par une plus grande transparence de l'action publique.

Parce que tout citoyen est en droit de voter librement, nous mettrons en place des procédures de vote renforçant réellement le choix de l'électeur et nous

permettrons que le vote soit tout à fait accessible aux personnes handicapées, aveugles et âgées.

Notre action dans pour la transparence et la gouvernance publique se décline dès lors en cinq objectifs :

- 1. Soutenir l'initiative citoyenne dans tous les domaines**
- 2. Impliquer activement le citoyen dans la prise de décision**
- 3. Rendre la gouvernance publique exemplaire**
- 4. Mieux respecter le choix de l'électeur**
- 5. Moderniser les institutions démocratiques**

Mise en œuvre

1. Soutenir l'initiative citoyenne dans tous les domaines

Pour renforcer la capacité des citoyens à entreprendre les changements auxquels ils aspirent, le cdH souhaite réformer les modes d'intervention de l'État, sur plusieurs plans.

Concrètement, nous proposons de :

- ☞ Laisser le secteur associatif et le secteur privé agir librement, avec le moins de contraintes réglementaires possible, partout où ceux-ci agissent déjà efficacement (cfr. Charte associative). L'État n'agira que lorsque l'intérêt général et l'utilité publique le requerront.
- ☞ Accorder les subventions nécessaires aux secteurs associatif et privé lorsque leur action efficace requiert davantage de moyens financiers.
- ☞ L'État s'associera à toute initiative permettant de stimuler l'action positive des citoyens. Par exemple, l'État favorisera l'usage des monnaies locales, des circuits courts, de coopératives environnementales, etc.
- ☞ Associer la société civile à la définition d'objectifs à moyen terme. Dans des domaines comme la mobilité, la transition énergétique et agricole, le développement économique, la justice, les soins de santé, l'éducation, etc., l'importance des réformes nécessaires demandent que celles-ci soient construites avec les acteurs concernés plutôt que d'être imposées. Cette co-construction est indispensable afin de s'assurer de l'adhésion des citoyens et d'éviter des changements de cap d'une législature à l'autre. Ce mode de gouvernance est celui utilisé pour la conception et la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence. Il doit pouvoir être généralisé à d'autres secteurs.

2. Impliquer activement le citoyen dans la prise de décision

Trop souvent encore, la participation du citoyen à la vie politique se résume à l'acte de voter. Nous voulons que les citoyens interviennent plus amplement et plus en amont dans le débat démocratique.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Systématiser la mise en place de panels citoyens dans les Parlements. Ceux-ci sont composés par tirage au sort et permettent aux citoyens de donner un avis éclairé sur les grands enjeux de demain. Un suivi des recommandations du panel, en présence des citoyens tirés au sort et des Ministres compétents, est assuré durant la législature.
- ↪ En particulier, mettre en place un Sénat citoyen par l'organisation deux fois par an de panels citoyens tirés au sort au sein de cette enceinte. Cette assemblée sera constituée de 100 citoyens qui pourront transmettre un rapport qui sera présenté à la fois au Sénat et à la Chambre dont cette dernière devra se saisir.
- ↪ Permettre la co-rédaction et la co-élaboration de décrets et lois dans tous les parlements, comme c'est déjà le cas en Wallonie.
- ↪ Permettre aux citoyens d'émettre des avis écrits concernant des projets et propositions de lois dans tous les parlements, à l'instar du Parlement wallon et les prendre en compte.
- ↪ Assouplir les conditions d'exercice du droit d'interpellation citoyenne au conseil communal.
- ↪ Ouvrir les possibilités d'innover pour associer plus directement les citoyens aux débats des conseils communaux.
- ↪ Élargir le mécanisme de décret conjoint, plus transparent que le mécanisme d'accord de coopération, car amendable au sein des Parlements et non par les seuls Gouvernements, au Parlement fédéral afin de permettre une coopération optimale entre entités belges.
- ↪ Mettre en place la consultation populaire régionale à Bruxelles et en Communauté germanophone, faisant suite à son adoption en Région wallonne.
- ↪ Flexibiliser et simplifier les procédures d'enquête publique pour permettre à davantage de citoyens de communiquer leur avis. La digitalisation de ces enquêtes est une priorité.
- ↪ Rendre obligatoires les conseils consultatifs d'enfants, de jeunes et d'ânés au sein des communes afin que ces derniers puissent véritablement donner leur avis sur les politiques prises localement. Le Collège ou le conseil qui appliquera les propositions des conseils consultatifs se devra d'indiquer la provenance de l'idée et devra motiver sa décision s'il décide de ne pas suivre l'avis émis par ce même conseil consultatif.

- ↪ Encourager les budgets participatifs et coopératifs dans toutes les communes par un incitant financier, sans sanctionner les communes où les citoyens ne souhaitent pas lancer ce type d'action. Cela permet de favoriser l'implication du citoyen en l'encourageant à développer lui-même un projet de sociétés.
- ↪ Rendre obligatoire l'organisation de séances de "budget explicatif" permettant aux élus d'expliquer clairement aux citoyens la destination des investissements communaux, régionaux, communautaires et fédéraux.

3. Une gouvernance publique exemplaire

Le cdH a joué un rôle moteur pour favoriser une plus grande transparence des mandats, notamment en Wallonie et à Bruxelles. Ce travail doit se poursuivre partout dans le pays.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Mettre en place un cadastre de l'ensemble des mandats publics, à Bruxelles et au niveau fédéral ;
- ↪ Mettre en place un cadastre des subsides aux niveaux de pouvoir où ce n'est pas encore instauré et donner valeur légale à un tel cadastre partout dans le pays.
- ↪ Rendre facilement accessible à la population la rémunération publique des mandataires publics, tout niveau de pouvoir confondu.
- ↪ Instaurer des critères de compétences et de transparence en matière de nomination des administrateurs désignés par une autorité politique.
- ↪ Instaurer le modèle de décumul des mandats parlementaires en vigueur au Parlement wallon à la Chambre des Représentants et au Parlement de la Région Bruxelles-Capitale.
- ↪ Supprimer l'avantage financier du cumul entre le mandat de parlementaire et le mandat de membre d'un collège communal en ne rendant possible qu'une seule rémunération.
- ↪ Rendre facilement accessible sur internet les informations relatives au travail fourni par les parlementaires (nombre de questions écrites et orales déposées, votes émis en plénière, présence aux commissions et aux séances plénières, etc.).
- ↪ Confier davantage de missions spécifiques aux parlementaires sous forme de rapports parlementaires dédiés à une politique particulière.
- ↪ En plus de sa mission de contrôle du gouvernement, nous souhaitons renforcer le parlementaire dans sa mission d'initiative et d'analyse prospective de la société en donnant un accès aux ressources de l'administration.

- ↪ Prévoir la mise ne place, dans chaque assemblée parlementaire, d'une Commission d'évaluation et de l'avenir visant à travailler sur des enjeux de long-terme et dépassant les clivages partisans. Un modèle similaire existe en Finlande.
- ↪ Diffuser en direct sur internet les séances plénières et les séances de commissions des Parlements.
- ↪ Protéger les citoyens lanceurs d'alerte dénonçant les dysfonctionnements au sein des administrations afin d'en améliorer leur fonctionnement.
- ↪ Assurer l'utilisation d'indicateurs de développement humain, social, environnemental et économique complémentaires au PIB.
- ↪ Étendre à tous les partis le lancement d'un appel à candidatures pour les mandats d'administrateurs publics.
- ↪ Encourager la transparence et la lutte contre le trafic d'influence en instaurant le principe de l'empreinte législative et un registre de transparence.

4. Mieux respecter le choix de l'électeur

Des progrès doivent encore être faits pour donner au vote des électeurs tout son poids, en particulier pour désigner celui qui siège effectivement dans les Parlements et choisir sa coalition préférée.

En outre, l'acte de voter doit pouvoir être accompli par tous avec les mêmes garanties de confidentialité et d'accessibilité.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Supprimer l'effet dévolutif de la case de tête au niveau régional, fédéral et européen afin de renforcer le poids des voix de préférence.
- ↪ Supprimer les listes de suppléants, au niveau régional wallon et au fédéral afin de renforcer le poids des voix de préférence et de rendre le vote complètement clair pour le citoyen.
- ↪ Adopter la règle complète de l'alternance (tirette) sur l'ensemble des listes électorales et à tous les niveaux de pouvoir (régionaux, fédéral et européen) pour renforcer la présence des femmes en politique.
- ↪ Favoriser une présence équilibrée des hommes et des femmes au sein des Gouvernements d'au minimum un tiers de chaque sexe.
- ↪ Créer une circonscription unique envoyant un nombre spécifique de députés à la Chambre des Représentants et au Parlement wallon afin de faire émerger des élus responsables vis-à-vis du territoire entier.
- ↪ Instaurer le vote « panaché », comme déjà d'application au Grand-Duché du Luxembourg, permettant à l'électeur de voter pour des candidats de différentes listes. Cela permet in fine au citoyen de voter pour sa coalition de son choix.

- ↪ Examiner l'instauration d'un scrutin proportionnel mixte comme en Allemagne.
- ↪ Instaurer le vote en braille là où le vote papier est la norme et instaurer une procédure de vote électronique permettant aux personnes porteuses d'une déficience visuelle de voter seules là où le vote électronique est la norme.
- ↪ Installer systématiquement des bureaux de vote dans les maisons de repos et dans les hôpitaux.
- ↪ Rendre réellement tous les bureaux de vote accessibles aux PMR.

5. Moderniser les institutions démocratiques

Dans le cadre constitutionnel actuel, le cdH veut améliorer et simplifier le fonctionnement des institutions qui font la Belgique fédérale.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Respecter le rôle de chaque institution notamment la fonction royale.
- ↪ Réinvestir le Sénat d'un rôle moteur dans le dialogue entre les entités fédérées.
- ↪ Permettre à la Communauté germanophone de pleinement exercer les compétences régionales qui lui sont confiées.
- ↪ Simplifier le fonctionnement des institutions bruxelloises notamment en supprimant la Cocof, la Cocom et en transférant à la Région les compétences de mobilité, environnement et propreté ; contractualiser avec des objectifs clairs et précis le lien entre la Région bruxelloise et les communes ; et diminuer le nombre de mandataires (parlementaires, échevins).
- ↪ Mettre en œuvre la Communauté métropolitaine (Bruxelles et Périphérie), en priorité pour coordonner les réponses aux difficultés de mobilité.
- ↪ Réaffirmer le lien privilégié entre les Belges francophones en composant le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de ministres issus des gouvernements wallon et bruxellois pour exercer ensemble les compétences qui caractérisent l'appartenance des francophones à la même société, avec son histoire et ses valeurs communes (Culture, Médias, Éducation).
- ↪ Continuer à moderniser et à réformer en profondeur l'institution provinciale. Transformer le conseil provincial en lieu de la supracommunalité, au sein de laquelle toutes les communes doivent être représentées, favorisant le dialogue et la coopération entre communes. Le rôle du Gouverneur doit être maintenu, en particulier pour les aspects liés à la sécurité, et la continuité des services rendus par cette institution et son personnel doit être assurée.
- ↪ Permettre les fusions de communes sur base volontaire.

- ↻ À Bruxelles, transformer la conférence des Bourgmestres (aujourd'hui informelle) en Collège régional des Bourgmestres bruxellois.
- ↻ Réduire la taille des cabinets ministériels afin de redonner un rôle central à l'administration.
- ↻ Remettre en cause le principe des détachements dans le cadre d'un nouvel équilibre à définir entre les cabinets ministériels resserrés et une administration neutre et efficace.